



*Monsieur HENRI PROGLIO
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08*

*Dieppe,
Le 23 juin 2010,*

Monsieur le Président,

Le débat public sur le projet d'EPR à Penly 3 est très avancé et doit se terminer le 24 juillet. Cette procédure encore jeune et insuffisamment connue est un exercice délicat qui porte sur des thèmes où existent des points de vue contradictoires difficilement conciliables. Dans ce contexte, la Commission particulière avec l'appui de la Commission nationale du débat public s'efforce d'organiser un débat en toute indépendance et neutralité.

En application de la loi du 27 février 2002 et de la convention internationale d'Aarhus ratifiée par notre pays, nous nous sommes fixés comme objectif de rendre cet exercice démocratique utile; afin que la population concernée par le projet Penly 3 puisse d'une part, avoir accès à des informations diversifiées et argumentées, et d'autre part faire valoir ses points de vue et propositions.

Le débat public doit porter à la fois sur l'opportunité même du projet concerné et sur les modalités de sa mise en œuvre s'il se réalise. Il peut amener le maître d'ouvrage à faire évoluer son projet. Cependant, dans le cas du projet Penly, beaucoup d'acteurs doutent de l'utilité même du débat estimant que la décision de construction du nouvel EPR est déjà prise.

Cette défiance est la principale cause de la fragilité de ce débat. Fragilité accrue par des documents publics ignorant l'existence de la procédure de débat public ou par des propos tenus par des responsables de haut niveau, publics ou industriels. Ainsi a été remarquée votre intervention lors de la dernière assemblée générale des actionnaires d'EDF qui pouvait laisser penser que la décision de construction d'un EPR à Penly était définitive avant même la fin du débat public.

Aussi nous aurions souhaité vous rencontrer pour vous présenter plus en détails l'avancement du débat public Penly 3, vous faire part des difficultés rencontrées et envisager avec vous des améliorations à apporter. Nous aurions été également honorés de votre présence lors de la réunion de clôture du débat le 12 juillet 2010.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Didier Houi
Président de la Commission particulière de débat public